

## **Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)**

**Genève, 28 et 29 avril 2016**

ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

*Document établi par le Directeur général*

## INTRODUCTION

1. À sa quarante-septième session (22<sup>e</sup> session ordinaire) tenue à Genève du 5 au 14 octobre 2015, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est convenue (voir le paragraphe 123 du document WO/GA/47/19)

“que les travaux sur le texte de la proposition de base concernant le traité sur le droit des dessins et modèles devraient être finalisés par le SCT à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions,

“i) de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre de 2017, uniquement si les discussions sur l'assistance technique et l'exigence de divulgation ont été achevées durant les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT,

“ii) que les travaux sur le texte de la proposition de base concernant le traité sur le droit des dessins et modèles devraient être finalisés par le SCT à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions,

“iii) que, si une conférence diplomatique est convoquée à la fin du premier semestre de 2017, la date et le lieu de cette conférence diplomatique seront déterminés par un comité préparatoire qui tiendra une session en marge de la trente-cinquième session du SCT.”

2. Conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, le présent document contient un projet d'ordre du jour, de dates et de lieu de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

## ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

3. L'ordre du jour de la conférence diplomatique proposé figure dans l'annexe du présent document; il est inspiré des ordres du jour des précédentes conférences diplomatiques tenues sous les auspices de l'OMPI.

## DATES ET LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

4. Le Bureau international propose que la conférence diplomatique se tienne à [Genève]. Il est proposé qu'elle se tienne du 12 au 22 juin 2017.

*5. Le comité préparatoire est invité à approuver le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique, ainsi que le lieu et les dates proposés pour la conférence diplomatique.*

[L'annexe suit]

## PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

1. Ouverture de la conférence par le Directeur général de l'OMPI
2. Examen et adoption du règlement intérieur
3. Élection du président de la conférence
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Élection des vice-présidents de la conférence
6. Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
7. Élection des membres du Comité de rédaction
8. Élection du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs, des Commissions principales et du Comité de rédaction
9. Déclarations liminaires des délégations et des représentants des observateurs
10. Examen du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
11. Examen des textes proposés par les commissions principales
12. Examen du deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
13. Adoption du traité et de son règlement d'exécution
14. Adoption éventuelle de recommandations, de résolutions, de déclarations communes ou d'un acte final
15. Déclarations de clôture des délégations et des représentants des observateurs
16. Clôture de la conférence par le président\*

[Fin de l'annexe et du document]

---

\* L'acte final, le cas échéant, et l'instrument seront ouverts à la signature immédiatement après la clôture de la conférence.